



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT  
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION

-

CERTIFICATS D'ECONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

***Action n°2017-008***

**Lutter contre l'oïdium au moyen d'un produit de biocontrôle à base de soufre**

**1 – Définition de l'action**

L'action vise à l'utilisation d'un produit de biocontrôle à base de soufre pour lutter contre l'oïdium sur de nombreuses cultures et notamment sur les vignes.

**2 – Conditions de réalisation de l'action**

L'action est réputée réalisée lorsque la vente à l'utilisateur final est effectuée.

La date de réalisation de l'action est la date de facturation figurant sur le registre des ventes ou la date d'émission de la facture.

**3 – Pièces justificatives à fournir**

Si le produit a été vendu par le demandeur, aucune pièce n'est à fournir. Le registre des ventes doit être tenu à la disposition des agents chargés des contrôles.

Si le produit a été vendu par une personne autre que le demandeur, doivent être transmises lors de la demande :

- une copie de la facture comportant l'identité de l'acheteur, la date d'émission de la facture et la description de l'achat permettant l'identification sans équivoque de l'action ;
- l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 1 de l'arrêté 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques ;
- si le vendeur est obligé ou éligible du dispositif, l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 2 de l'arrêté 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.

#### 4 – Nombre de certificats auquel l'action ouvre droit annuellement

Référence commerciale	Montant unitaire en certificats par litre	X	Nombre de litres vendus
Héliosoufre S AMM : 9000222	0,16		
Hélioterpen soufre AMM : 9000222	0,16		
Actiol AMM : 8300063	0,08		
Microthiol spécial liquide AMM : 7700216	0,06		
Citrothiol liquide AMM : 7700216	0,06		

Référence commerciale	Montant unitaire en certificats par kilogramme	X	Nombre de kilos vendus
Thiovit Jet Microbilles AMM : 2000018	0,06		
Microthiol Special DG AMM : 2000018	0,06		
Oidiase 80 AMM : 2000018	0,06		
Kolthior AMM : 2000018	0,06		
Thiovit Pro AMM : 2000018	0,06		
Kumulus DF AMM : 9200214	0,06		
Amode DF AMM : 9200214	0,06		
Cover DF AMM : 9200214	0,06		

Atenea DF AMM : 9200214	0,06
Kumulan AMM : 9200214	0,06
Sulfojet DF AMM : 9200214	0,06
Sulfostar AMM : 9200214	0,06
Tender DF AMM : 9200214	0,06
Trilog AMM : 9200214	0,06
Badisoufre M AMM : 9200214	0,06
Azupec WG AMM : 2090103	0,06
Sulpec M AMM : 2090103	0,06
Supec 80GD AMM : 2160475	0,06
Azupec 80GD M AMM : 2160475	0,06
Grain d'or AMM : 2090105	0,03
Orofluid AMM : 2090105	0,03
Fluidosoufre AMM : 5100219	0,035
Fluid Ancre 2 AMM : 5100219	0,035
Cosavet DF AMM : 2130277	0,035
Sulgran DF AMM : 2130277	0,035
Sulbari DF AMM : 2130277	0,035

--

Microthiol Spécial Disperss AMM : 9800245	0,06
Thiovit Gold Microbilles AMM : 9800245	0,06
Citrothiol DG AMM : 9800245	0,06
Colpenn DG AMM : 9800245	0,06
Pennthiol AMM : 9800245	0,06
Soufrebe DG AMM : 9800245	0,06
Sulforix LS AMM : 9800245	0,06



**5 – Nombre d'années durant lesquelles l'action ouvre droit à la délivrance de certificats**  
1 année.